

Que faire pour continuer à toucher l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ?

Qu'est-ce qui change ?

- Le calcul de l'AAH change **uniquement pour les personnes qui travaillent en ESAT.**
- **Pourquoi ?** Pour mieux prendre en compte votre situation et vos revenus.
- Une déclaration trimestrielle est obligatoire sur le site de la **CAF ou à la MSA**

Quand est-ce que ça commence ?

- Selon votre situation, le changement aura lieu en fonction de la date du courrier que vous allez recevoir de la CAF ou de la MSA :

**Octobre 2026
ou Novembre 2026
ou Décembre 2026**

Vous serez averti par la CAF ou la MSA par un courrier, un e-mail ou un message dans votre espace personnel.

Que dois-je faire ?

1. J'ai reçu le mail ou le courrier de la CAF / MSA pour me demander de faire ma déclaration.
2. Je fais ma déclaration de ressources sur le site de la CAF ou de la MSA.
3. Je regarde les 3 mois demandés dans la déclaration.
4. Je déclare le montant **NET IMPOSABLE** (c'est écrit sur votre fiche de paie) pour chaque mois.

Éléments de salaire	Salaire			Employeur
	Base	Taux	Montant	Montant
Salaire (% SMIC)	1 867,02	10,000	186,70	
Aide au poste ESA Tps plein	1 867,02	50,700	946,58	
Salaire de production	186,70	151,670	186,70	
Aide au poste ESAT	946,58	151,670	946,58	
Brut soumis à cotisations	151,67		1 133,28	
Net Imposable (pour information)				930,41
Repas payants TH	22,00	4,350	49,50	
Montant Brut Social		1 133,280		

5. Je vérifie et je valide ma déclaration.



Si je ne fais pas ma déclaration, mon AAH ne sera pas versée.
Je dois ensuite faire cette démarche **tous les 3 mois**.

À qui demander de l'aide ?

Si vous avez des questions ou besoin d'aide :

- **Votre représentant légal**
- **Votre famille**
- **Le SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale)